



# RAPPORT DE PRESENTATION

## du Compte Financier Unique 2025

### Budget principal et budgets annexes

## INTRODUCTION

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif, et qui sera obligatoire à compter du 1er semestre 2027 au titre des comptes 2026 pour toutes les communes.

La ville de La Plaine sur Mer a fait le choix d'anticiper cette date afin de se préparer au mieux à tous les changements induits (nouvelle maquette règlementaire, gestion des flux avec la DGFIP, intégration des annexes du budget vert avec la cotation de l'axe 1, ...).

En effet, le passage au CFU nécessite la satisfaction de 2 prérequis :

- l'adoption de la nomenclature M57,
- la télétransmission des documents budgétaires (BP, BS, DM) à la préfecture sous forme d'un flux XML scellé.

Ces 2 prérequis deviennent indirectement obligatoires d'ici 2026.

Les objectifs du CFU sont les suivants :

- favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux actuels comptes administratifs et comptes de gestion ;
- améliorer la qualité des comptes ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Pour rappel, le CFU retrace l'exécution du budget de l'exercice défini comme suit :

- l'exercice correspond à l'année civile qui débute le 1er janvier et s'achève le 31 décembre ;
- la journée comptable du 31/12 est prolongée, normalement, jusqu'au 31/01 de l'année suivante pour les opérations de fonctionnement et les opérations d'ordre. Cette journée complémentaire permet l'émission des mandats et des titres correspondant à des services faits et à des droits acquis jusqu'au 31/12 de l'exercice considéré.

Hormis ces modalités et la production unique d'un document, nécessitant un renforcement de la coopération avec la DGFIP, le CFU retrace, comme précédemment le compte administratif, l'ensemble des opérations comptables et financières de l'exercice concerné.

Il doit être présenté au Conseil municipal, dans les mêmes conditions que l'ancien Compte administratif, c'est-à-dire dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, donc au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Le BP 2026 a été voté le 24 février 2026 avec une reprise anticipée provisoire des résultats. Le CFU permet de constater les résultats définitifs 2025. Pour rappel, le résultat de la section de fonctionnement sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le reliquat peut être affecté librement : soit il est reporté en recettes de fonctionnement, soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses. Il est également possible de combiner ces deux solutions.

Une fois le compte financier unique voté, le conseil municipal votera une délibération d'affectation des résultats et les résultats définitifs sont intégrés au budget primitif 2026.

Cette note de présentation du compte financier unique 2025 répond aux obligations faites par l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales de produire une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles (...) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note sera publiée sur le site internet de la commune.

## I – Rappel des délibérations budgétaires et présentation des tableaux de synthèse de l'exercice 2025

Le budget primitif 2025 a été adopté par délibération n° 2025-033 du conseil municipal en date du 1<sup>er</sup> avril 2025.

Le budget a fait l'objet de trois décisions modificatives pour ajuster les inscriptions budgétaires, adoptée par :

- la délibération n° 2025-049 du 12 mai 2025
- la délibération n° 2025-082 du 16 septembre 2025
- la délibération n° 2025-108 du 16 décembre 2025

### A – Recettes de fonctionnement

FONCTIONNEMENT - RECETTES						
	Bdg 2025	DM 1	DM2	DM3	Budget Total 2025	CFU 2025
Chap. 013 Atténuation de charges	7 300.00				7 300,00	33 167.86
Chap. 70 Vente de produits	303 200.00				303 200,00	331 706.12
Chap. 73+731 Impôts et taxes / Fiscalité	4 653 130.00		55 817.00		4 708 947,00	4 749 611.40
Chap. 74 Dotations et subventions	958 000.00		99 302.00		1 057 302,00	1 107 361.30
Chap. 75 Autres produits de gestion courante	36 419.00		11 494.00		47 913,00	76 205.00
<b>Recettes de gestion courante</b>	<b>5 958 049.00</b>		<b>166 613.00</b>		<b>6 124 662,00</b>	<b>6 298 051.68</b>
Chap. 76 Produits financiers	10 000.00				10 000,00	8 744.73
Chap. 77 Produits exceptionnels	3 000.00				3 000,00	224 422.38
Chap. 78 Reprise sur provision	5 000.00				5 000,00	3 596.65
<b>Autres recettes</b>	<b>18 000.00</b>				<b>18 000,00</b>	<b>18 000,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>5 976 049.00</b>		<b>166 613.00</b>		<b>6 142 662,00</b>	<b>6 534 815.44</b>
Chap. 042 Op.ordre transfert entre sections	15 000,00	0			15 000,00	8 732.01
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>15 000,00</b>		<b>0</b>		<b>15 000,00</b>	<b>8 732.01</b>
002 Excédent de fct reporté	4 604 360.98				4 604 360,98	4 604 360.98
<b>TOTAL</b>	<b>10 595 409.98</b>		<b>166 613.00</b>		<b>10 762 022,98</b>	<b>11 147 908.43</b>

## B – Dépenses de fonctionnement

FONCTIONNEMENT - DEPENSES							
		Bdg 2025	DM 1	DM2	DM3	Budget Total 2025	CFU 2025
Chap. 011	Charges à caractère général	1 910 215.00		7 876.00	-2 000	1 916 091.00	1 528 501.36
Chap. 012	Charges de personnel	2 700 000.00				2 700 000.00	2 454 312.83
Chap. 014	Atténuations de produits	551 008.00			2 000	553 008.00	552 996.36
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	472 705.00		35 095.00		507 800.00	473 266.30
	<b>Dépenses de gestion courante</b>	<b>5 633 928.00</b>		<b>42 971.00</b>		<b>5 676 899.00</b>	<b>5 009 076.85</b>
Chap. 66	Charges financières	40 956.00				40 956.00	40 941.83
Chap. 67	Autres charges exceptionnelles	2 000.00				2 000.00	478.15
Chap. 68	Provisions	18 400.00				18 400.00	17 583.04
	<b>Autres Dépenses</b>	<b>61 356.00</b>				<b>61 356.00</b>	<b>59 003.02</b>
	<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>5 695 284.00</b>		<b>42 971.00</b>		<b>5 738 255.00</b>	<b>5 068 079.87</b>
Chap. 023	Virement à la section d'investiss.	4 480 125.98		123 642.00		4 603 767.98	
Chap . 042	Op.ordre transfert entre sections	420 000.00				420 000.00	639 412.16
	<b>Recettes d'ordre</b>	<b>4 900 125.98</b>		<b>123 642.00</b>		<b>5 023 767.98</b>	<b>639 412.16</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>10 595 409.98</b>		<b>166 613.00</b>		<b>10 762 022.98</b>	<b>5 707 492.03</b>

## C – Recettes d'investissement

INVESTISSEMENT - RECETTES							
		Bdg 2025	DM 1	DM2	DM3	Budget Total 2025	CFU 2025
Chap. 13	Subventions d'investissement	129 500.00		276 606.00		406 106.00	235 394.80
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées						
	<b>Recettes d'équipement</b>	<b>129 500.00</b>		<b>276 606.00</b>		<b>406 106.00</b>	<b>235 394.80</b>
Chap. 10	Dotations, fds divers et réserves	160 000.00		40 099.00		200 099.00	626 539.05
1068	Excédents de fonct. capitalisé	399 940.29				399 940.29	
Chap. 27	Autres immobilisations financières	54 792.00				54 792.00	55 341.50
Chap. 024	Cessions d'immobilisations	219 250.00				219 250.00	
	<b>Recettes financières</b>	<b>833 982.29</b>		<b>40 099.00</b>		<b>874 081.29</b>	<b>681 880.55</b>
	<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>833 982.29</b>		<b>316 705.00</b>		<b>1 280 187.29</b>	<b>917 275.35</b>
Chap. 021	Virement de la section de fonct.	4 480 125.98		123 642.00		4 603 767.98	
Chap. 040	Opération d'ordre entre sections	420 000.00				420 000.00	639 412.16
Chap . 041	Opérations patrimoniales	20 000.00				20 000.00	3 069.55
	<b>Recettes d'ordre</b>	<b>4 920 125.98</b>		<b>123 642.00</b>		<b>5 043 767.98</b>	<b>642 481.71</b>
001	Excédent d'investissement reporté	<b>1 075 730.24</b>				1 075 730.24	1 075 730.24
	<b>TOTAL</b>	<b>6 959 338.51</b>		<b>440 347.00</b>		<b>7 399 685.51</b>	<b>2 635 487.30</b>

## D – Dépenses d'investissement

INVESTISSEMENT - DEPENSES							
		Bdg 2025	DM 1	DM2	DM3	Budget Total 2025	CFU 2025
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	40 690.80		20 000.00		60 690.80	35 676.60
Chap. 204	Subventions d'équipements versées	167 930.63				167 930.63	114 455.65
Chap. 21	Immobilisations corporelles	520 988.00		15 145.00		536 133.00	313 213.35
Chap. 23	Immobilisations en cours	3 085 276.74				3 085 276.74	1 200 670.95
	<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>3 814 886.17</b>		<b>35 145.00</b>		<b>3 850 031.17</b>	<b>1 664 016.55</b>
16	Emprunts et dette assimilées	407 575.40				407 575.40	407 575.28
	<b>Dépenses financières</b>	<b>407 575.40</b>				<b>407 575.40</b>	<b>407 575.28</b>
	<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>4 222 461.57</b>		<b>35 145.00</b>		<b>4 257 606.57</b>	<b>2 071 591.83</b>
Chap. 040	Opération d'ordre entre sections	15 000.00				15 000.00	8 732.01
Chap. 041	Opérations patrimoniales	20 000.00				20 000.00	3 069.55
	<b>Recettes d'ordre</b>	<b>35 000.00</b>		<b>0</b>		<b>35 000.00</b>	<b>11 801.56</b>
001	Excédent d'investissement reporté						
	<b>TOTAL</b>	<b>4 257 461.57</b>		<b>35 145.00</b>		<b>4 292 606.57</b>	<b>2 083 393.39</b>

## II – Exécution de l'exercice 2025

### A – Les Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. **Les dépenses réelles de fonctionnement 2025 représentent 5 068 079.87 €.**

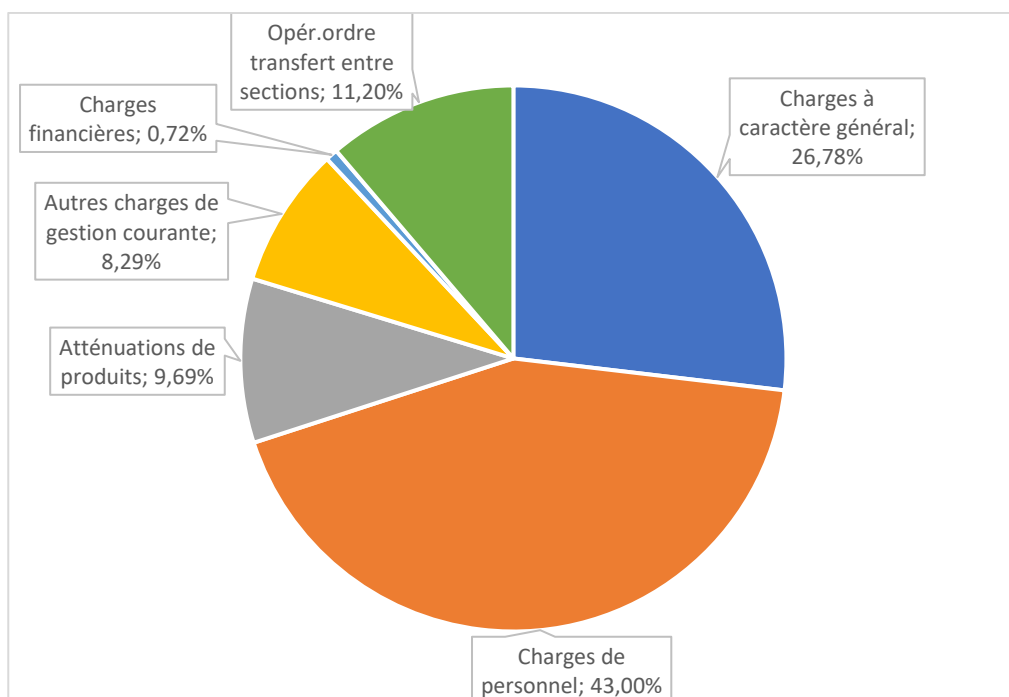
Exécution des dépenses de fonctionnement : opérations réelles et d'ordre par chapitre

FONCTIONNEMENT - DEPENSES		BP 2025	DM 2025	Budget total 2025	CFU 2025	CFU 2024	Evolution / N-1
Chap. 011	Charges à caractère général	1 910 215,00	5 876,00	1 916 091,00	1 528 501,36	1 107 870,97	37,97%
Chap. 012	Charges de personnel	2 700 000,00		2 700 000,00	2 454 312,83	2 453 617,14	0,03%
Chap. 014	Atténuations de produits	551 008,00	2 000,00	553 008,00	552 996,36	539 668,24	2,47%
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	472 705,00	35 095,00	507 800,00	473 266,30	391 837,01	20,78%
	<b>Dépenses de gestion courante</b>	<b>5 633 928,00</b>	<b>42 971,00</b>	<b>5 676 899,00</b>	<b>5 009 076,85</b>	<b>4 492 993,36</b>	<b>11,49%</b>
Chap. 66	Charges financières	40 956,00		40 956,00	40 941,83	53 095,03	-22,89%
Chap. 67	Autres charges exceptionnelles	2 000,00		2 000,00	478,15	250,00	91,26%
Chap. 68	Provisions	18 400,00		18 400,00	17 583,04	9 198,87	91,14%
	<b>Autres dépenses</b>	<b>61 356,00</b>	<b>0,00</b>	<b>61 356,00</b>	<b>59 003,02</b>	<b>62 543,90</b>	<b>-5,66%</b>
	<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>5 695 284,00</b>	<b>42 971,00</b>	<b>5 738 255,00</b>	<b>5 068 079,87</b>	<b>4 555 537,26</b>	<b>5,82%</b>
Chap. 023	Virement à la section d'investiss.	4 480 125,98	123 642,00	4 603 767,98	0,00	0,00	
Chap. 042	Opér.ordre transfert entre sections	420 000,00		420 000,00	639 412,16	410 941,71	55,60%
	<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>4 900 125,98</b>	<b>123 642,00</b>	<b>5 023 767,98</b>	<b>639 412,16</b>	<b>410 941,71</b>	<b>55,60%</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>10 595 409,98</b>	<b>166 613,00</b>	<b>10 762 022,98</b>	<b>5 707 492,03</b>	<b>4 966 478,97</b>	<b>14,92%</b>

On peut retenir une augmentation générale de 5.82 %, soit environ + 500 000 € due principalement aux :

- charges générales : + 420 000 € (dont le PAVC : 270 000 €)
- autres charges de gestion courante : + 80 000 € (augmentation de la participation Ogec, des indemnités des élus et de la subvention CCAS)

On peut souligner que les charges de personnel sont stables, même avec les avantages sociaux mis en place (chèques déjeuner, revalorisation des primes).



### 1. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges courantes (chapitre 011) regroupent l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement des services. Elles représentent 26.8 % des dépenses de fonctionnement. Elles augmentent de 38 % par rapport à 2024, soit 420 000 € :

- entretien voirie : + 270 000 €
- prestations de services : + 60 000 €
- honoraires / conseils : + 23 000 €
- électricité : + 16 000 €
- entretien véhicules : + 15 000 €
- entretien bâtiments publics : + 15 000 €
- alimentation : + 10 000 €
- gaz : + 7 000 €
- carburant : + 3 000 €

### 2. Les charges de personnel (chapitre 012)

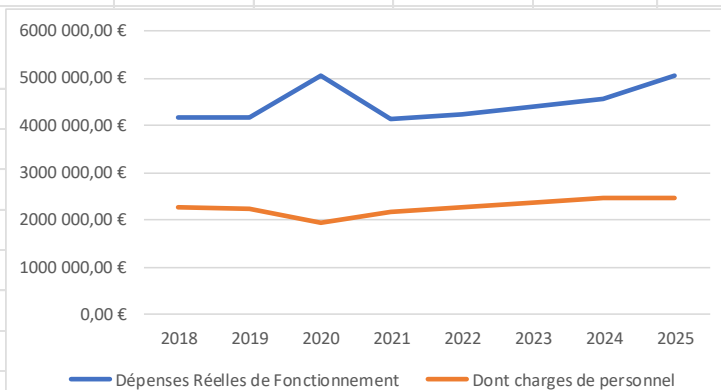
Les dépenses de personnel constituent la principale dépense de fonctionnement de la Ville. Les dépenses s'élèvent à 2 454 312.83 €. Leur poids dans les dépenses totales de fonctionnement est de 43 % ou de 48 % si nous ne prenons que les dépenses réelles de fonctionnement. Elles ont augmenté de 0.03% entre 2024 et 2025 après une hausse de 3.73 % l'an passé.

La part des dépenses de personnel reste assez stable dans le budget de la ville par rapport aux seules dépenses réelles de fonctionnement. Cette stabilité de la part relative est le fruit des efforts engagés compte tenu du poids des mesures imposées à la commune (revalorisations du SMIC, des cotisations patronales).

La collectivité a mis en place une politique sociale favorable pour consolider les effectifs par la mise en place des chèques déjeuner depuis septembre 2025 et la revalorisation du régime indemnitaire depuis juillet 2025.

### Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) et des charges de personnel (chap 012)

Année	Dépenses Réelles de Fonctionnement	Dont charges de personnel	% personnel / DRF
2018	4 174 416,90 €	2 260 730,17 €	54,16%
2019	4 167 390,48 €	2 219 695,63 €	53,26%
2020	5 069 541,16 €	1 952 466,03 €	38,51%
2021	4 130 760,66 €	2 155 023,06 €	52,17%
2022	4 224 114,11 €	2 279 268,26 €	53,96%
2023	4 386 595,63 €	2 365 475,03 €	53,93%
2024	4 555 537,26 €	2 453 617,14 €	53,86%
2025	5 068 079,87 €	2 454 312,83 €	48,43%



### 3. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les dépenses de gestion courante représentent 8.29 % des dépenses de fonctionnement, elles augmentent de 20.78% après une augmentation de 0.31%, entre 2023 et 2024.

Le compte globalise les indemnités et frais de mission versés aux élus, les pertes sur créances irrécouvrables, les contributions aux écoles privées et les subventions.

Les principaux postes sont détaillés comme suit :

- Contributions obligatoires école privée : 267 251 € (2024 : 207 629 €)
- Indemnités et frais mission élus : 88 308 € (2024 : 47 060 €)
- Subvention d'équilibre au CCAS : 42 000 € (2024 : 35 000 €)
- Subventions versées aux associations : 27 630 € (2024 : 24 637 €)

### 4. Les frais financiers (chapitre 66)

Les charges financières sont constituées des intérêts de la dette enregistrés au compte 661 (le montant intègre les intérêts réglés à échéance et les intérêts courus non échus « ICNE »). Elles sont en diminution de 22.89 % par rapport à 2024 (- 12 153.20 €). La commune n'ayant pas contracté de nouvel emprunt en 2025.

### 5. Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Les dépenses exceptionnelles comprennent les opérations d'annulations de titres de recettes anciens (émis sur un exercice antérieur). C'est par nature un chapitre très dépendant des aléas et de la vie de la collectivité. En 2025, le montant des charges exceptionnelles était d'un peu plus de 478 € pour un Budget prévisionnel de 2000 €.

### 6. Les dotations aux provisions (chapitre 68)

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement de la collectivité, il est impératif de constituer une provision par délibération de l'assemblée délibérante.

Les provisions sont établies dans le but de couvrir les risques ou charges susceptibles d'entraîner une sortie de ressources en faveur d'un tiers, sans qu'une contrepartie équivalente ne soit reçue. La matérialisation de ces risques ou charges est rendue probable par un événement déjà survenu ou en cours et est estimée avec une approximation suffisante. Ces provisions doivent être constituées :

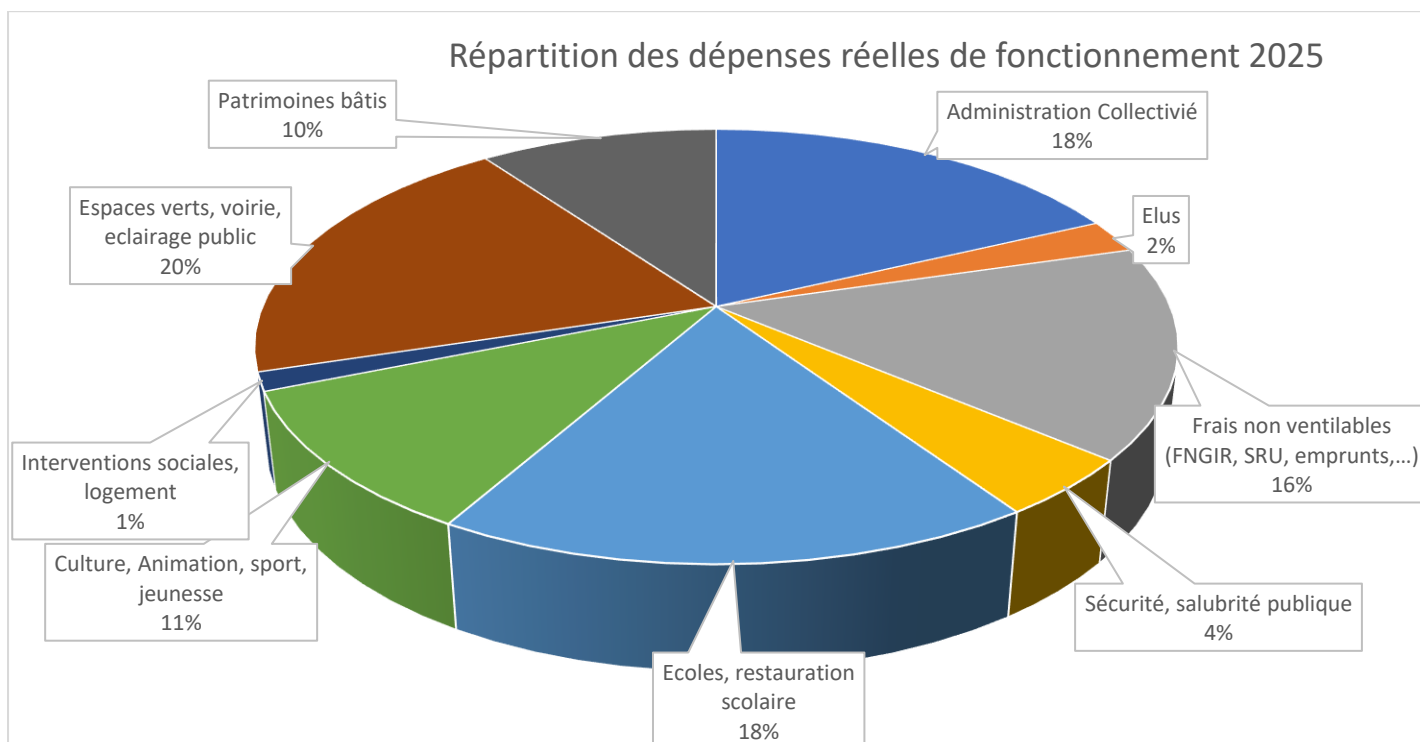
- dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune ;
- lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public.

En 2025, la ville a constitué des provisions pour litiges pour un montant de 17 400 €. Un montant de 183.04 € pour créances douteuses avait également été budgété. Au total, 17 583.04 € ont été mandatés en 2025 (en augmentation de 8 384 € 17 par rapport à 2024), principalement du a une forte augmentation des litiges dans le domaine de l'urbanisme.

### 7. Répartition des dépenses de fonctionnement par fonction

La ventilation des dépenses de fonctionnement par fonction permet d'avoir une prévisualisation de ce qui pourrait s'apparenter aux principales politiques publiques menées par la collectivité. Avec toutes les réserves d'usage liées à la nomenclature M57 et à la complexité des politiques qui peuvent être transversales, 30 % des dépenses directes sont fléchées sur l'enseignement, la culture, la jeunesse, les sports et loisirs ou l'action sociale et 20 % pour le cadre de vie (espaces publics).

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement	CFU 2025	% / DRF
Administration Collectivité	910 523,38 €	17,97%
Elus	125 346,00 €	2,47%
Frais non ventilables (FNGIR, SRU, emprunts,)	797 263,97 €	15,73%
Sécurité, salubrité publique	221 302,90 €	4,37%
Ecoles, restauration scolaire	897 162,27 €	17,70%
Culture, Animation, sport, jeunesse	538 108,21 €	10,62%
Interventions sociales, logement	69 829,37 €	1,38%
Espaces verts, voirie, éclairage public	1 003 908,99 €	19,81%
Patrimoines bâtis	504 635,20 €	9,96%
<b>Total</b>	<b>5 068 080,29 €</b>	



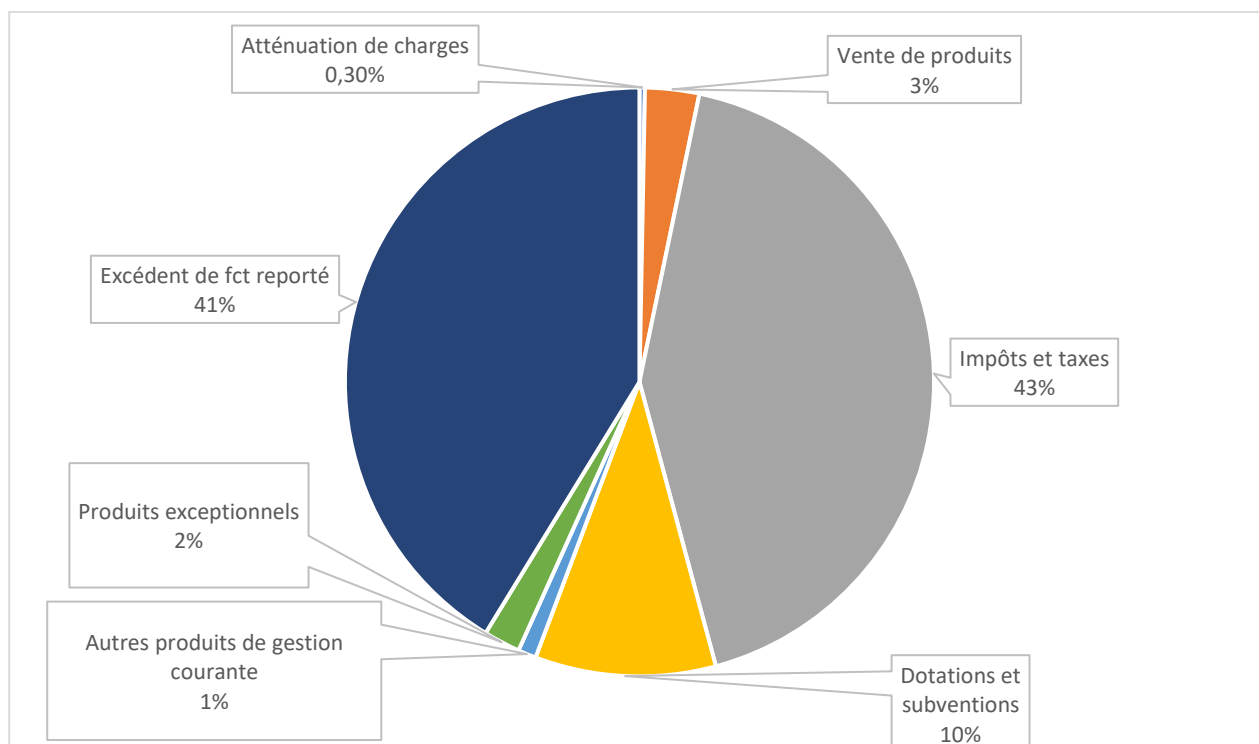
## A – Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (locations de salles, impôts locaux, dotations versées par l'État...). Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 11 147 908.43€ en intégrant l'excédent de fonctionnement reporté de 2024 (4 604 360.98 €).

La fiscalité locale et les dotations représentent 53 % des recettes de fonctionnement ou de 90 % si nous ne prenons que les recettes réelles de fonctionnement.

Exécution des recettes de fonctionnement : opérations réelles et d'ordre par chapitre

FONCTIONNEMENT - RECETTES							
		BP 2025	DM 2025	Budget total 2025	CFU 2025	CFU 2024	Evolution / N-1
Chap. 013	Atténuation de charges	7 300,00		7 300,00	33 167,86	87 487,32	-62,09%
Chap. 70	Vente de produits	303 200,00		303 200,00	331 706,12	346 879,70	-4,37%
Chap. 73	Impôts et taxes	4 653 130,00	55 817,00	4 708 947,00	4 749 611,40	4 691 485,16	1,24%
Chap. 74	Dotations et subventions	958 000,00	99 302,00	1 057 302,00	1 107 361,30	1 066 672,38	3,81%
Chap. 75	Autres produits de gestion courante	36 419,00	11 494,00	47 913,00	76 205,00	54 671,54	39,39%
	<b>Recettes de gestion courante</b>	<b>5 958 049,00</b>	<b>166 613,00</b>	<b>6 124 662,00</b>	<b>6 298 051,68</b>	<b>6 247 196,10</b>	<b>0,81%</b>
Chap. 76	Produits financiers	10 000,00		10 000,00	8 744,73	7 372,32	18,62%
Chap. 77	Produits exceptionnels	3 000,00		3 000,00	224 422,38	10 026,87	2138,21%
Chap. 78	Reprise sur provision	5 000,00		5 000,00	3 596,65	792,77	353,68%
Chap. 79	Transferts de charges			0,00			
	<b>Autres recettes</b>	<b>18 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 000,00</b>	<b>236 763,76</b>	<b>18 191,96</b>	<b>1201,47%</b>
	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>5 976 049,00</b>	<b>166 613,00</b>	<b>6 142 662,00</b>	<b>6 534 815,44</b>	<b>6 265 388,06</b>	<b>4,30%</b>
Chap. 042	Opér.ordre transfert entre sections	15 000,00		15 000,00	8 732,01	17 649,60	-50,53%
	<b>Recettes d'ordre</b>	<b>15 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>8 732,01</b>	<b>17 649,60</b>	<b>-50,53%</b>
002	Excédent de fct reporté	4 604 360,98		4 604 360,98	4 604 360,98	3 687 742,58	24,86%
	<b>TOTAL</b>	<b>10 595 409,98</b>	<b>166 613,00</b>	<b>10 762 022,98</b>	<b>11 147 908,43</b>	<b>9 970 780,24</b>	<b>11,81%</b>



### 1. Atténuation des charges (chapitre 013)

Les atténuations de charges correspondent aux remboursements d'accidents du travail, de charges sociales, de longue maladie, de maladie professionnelle, de trop perçus sur rémunérations, pour un montant de 33 167.86 € en 2025 contre 87 487.32 € en 2024 soit une diminution de 62.09 %.

Ce montant fluctue en fonction du taux de sinistralité de la collectivité, c'est-à-dire d'événements qui sont, par nature, aléatoires d'une année à l'autre.

### 2. Produits des services du domaine et ventes divers (chapitre 70)

La commune délivre diverses prestations de services aux usagers, dont certaines leur sont facturées selon la tarification en vigueur établie par le conseil municipal.

Ainsi, les prestations facturées (services de restauration, location de salles...) et les droits perçus au titre de l'usage du domaine représentent une recette de 331 706.12€ en 2025, en légère diminution de près de 15 000 € (- 1340 € de location de salle / - 1500 € de location du minibus / - 3 000 € de cantine / 7 300 € de remb charges OTI 2025 effectué sur 2026) par rapport à 2024 (346 879.70 €).

### 3. Impôts et taxes (chapitre 73 et 731)

Les impôts et taxes concernent les produits des impôts directs locaux, de la fiscalité dite reversée (attribution de compensation) ainsi que diverses taxes dont les droits de mutation.

A la suite de la réforme concernant l'exonération progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales à compter de 2021, les impôts locaux directs perçus par la Ville se limitent désormais en 2025 à la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, ainsi qu'à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Les recettes « fiscales » augmentent d'un peu plus de 1% entre 2024 et 2025, malgré une diminution des attributions de compensation de Pornic Agglo du a la mutualisation (conseiller numérique, urbanisme, DSI).

**Détail des recettes réelles de fonctionnement aux chapitres 73 et 731**

Compte	Libellé compte	BP 2025	DM	Budget total 2025	CFU 2025	CFU 2024	Evolution / N-1
73211	Attribution de compensation	765 000,00 €		765 000,00 €	773 803,00 €	786 006,00 €	-1,55%
73111	Impôts directs locaux	3 600 000,00 €	25 972,00 €	3 625 972,00 €	3 598 173,00 €	3 553 225,00 €	1,26%
73118	Autres contributions directes	204 130,00 €		204 130,00 €	234 924,00 €	215 331,00 €	9,10%
73123	Droits mutation	80 000,00 €	19 845,00 €	99 845,00 €	123 418,00 €	119 081,00 €	3,64%
73154	Droits de place	4 000,00 €	10 000,00 €	14 000,00 €	19 293,40 €	17 842,16 €	8,13%
Total Recettes Fiscales		4 653 130,00 €	55 817,00 €	4 708 947,00 €	4 749 611,40 €	4 691 485,16 €	1,24%

#### 4. Dotations et participations (chapitre 74)

Ce chapitre regroupe la dotation globale de fonctionnement (DGF) et les diverses participations de l'État.

Le chapitre enregistre une augmentation de 3.81 % des recettes avec une réalisation de 1 107 361.30 € contre 1 066 672.38 € en 2024, et ce malgré un contexte national dégradé au niveau des finances publiques. En 2025, les dotations sont restées à la hauteur de 2024.

Evolution des principales dotations						
Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dotation forfaitaire des communes (DGF)	748 339,00 €	743 901,00 €	730 805,00 €	739 581,00 €	747 445,00 €	762 660,00 €
Dotation de solidarité rurale (DSR)	242 300,00 €	172 048,00 €	97 547,00 €	114 144,00 €	123 986,00 €	125 190,00 €
Dotation nationale de péréquation (DNP)	150 253,00 €	141 481,00 €	131 678,00 €	127 786,00 €	121 887,00 €	121 787,00 €
Etat - compensation au titre des exonérations de TF	7 117,00 €	8 371,00 €	8 814,00 €	8 806,00 €	8 900,00 €	9 112,00 €
Etat - compensation au titre des exonérations de TH	86 872,00 €				8 978,00 €	8 978,00 €
Attribution du fonds départ. de péréquation de la TP	16 119,81 €	15 783,56 €	15 479,38 €	15 494,84 €	14 070,11 €	6 631,54 €
Dotation de développement - biodiversité et aménités rurales						16 261,00 €

La dotation forfaitaire (DGF) représente 68 % de l'enveloppe globale du chapitre 74 concernant les dotations et participations versées à la Ville. Elle a augmenté de 2 % par rapport à 2024, passant de 747 445 € en 2024 à 762 660 €.

#### 5. Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ce chapitre totalise, en 2025, 76 205 € de recettes, et représente moins de 1 % des recettes de fonctionnement. Il est en hausse d'un peu plus de 39 % (soit + 21 533 € 46) par rapport au CFU 2024 où il représentait 54 671.54 €.

Il concerne le produit des charges locatives que la ville perçoit au titre de son patrimoine (logements d'urgence, les locaux au Diocèse, les studios de l'Omelette aux gendarmes, la maison des Lakas) et les produits divers de gestion courante (remb assurances sinistres, vente de matériels, non restitution de garantie...). Cela traduit une bonne dynamique dans la gestion du patrimoine communal.

#### 6. Les produits financiers (chapitre 76)

Ils sont constitués pour l'essentiel des recettes issues des remboursements des intérêts d'emprunts des budgets annexes (6025 €) et des revenus des valeurs mobilières de placement (2 720 € : deux comptes à terme ouverts).

#### 7. Les produits exceptionnels (chapitre 77)

224 422.38 € de recettes ont été encaissées en 2025, ce qui représente une hausse par rapport au produit enregistré en 2024 (10 026.87 €).

Cette augmentation s'explique par le produit des cessions mobilières et immobilières, dont principalement l'emprise du pôle santé (186 000 €) et le terrain de la Génrière (34 466 €).

## C – Autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF) mesure la capacité de la Collectivité à dégager sur sa section de fonctionnement un solde positif permettant de financer directement une partie de ses investissements ou des subventions d'équipement versées. Budgétairement, l'autofinancement se traduit par des opérations d'ordre de section à section.

A La Plaine sur Mer, et au regard des opérations de fonctionnement précédemment détaillées, la capacité d'autofinancement de la ville s'établit au CFU 2025 à 1 258 530.96 €.

Elle est en diminution par rapport à 2024. Les différentes mesures gouvernementales touchant les recettes de fonctionnement (impôts et dotations) mais aussi l'inflation macro-économique répercutée dans les dépenses de fonctionnement (hausses du smic, des cotisations, ...) viennent pénaliser la collectivité des efforts menés jusqu'à présent en termes de restauration de sa CAF.

Le taux de réalisation de 2025 est plus important que celui de 2024, ce qui impacte l'autofinancement mais montre aussi la réalisation des gros projets du mandat.

Cela nécessite de poursuivre les efforts de gestion actuels :

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement (rationalisation, pilotage RH, ...),
- Financement des grands projets d'investissements, généralisation des AP/CP pour favoriser la planification des investissements en réalisation et en paiement,
- Gestion dynamique de la dette,
- Pilotage des investissements pour limiter le recours à l'emprunt et donc réduire l'encours de la dette et le remboursement annuel du capital.

Budget Principal	Comptes	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
Ressources fiscales	73+731	3 678 250,50	3 886 907,18	4 399 399,77	4 691 485,16	4 749 611,40
Dotations et participations	74	1 087 666,76	1 038 490,76	1 010 612,52	1 066 672,38	1 107 361,30
Ventes et autres produits courants non financiers	70-75-013	337 939,04	465 082,96	445 147,54	489 038,56	441 078,98
<b>Produits de gestion courante (1)</b>		<b>5 103 856,30</b>	<b>5 390 480,90</b>	<b>5 855 159,83</b>	<b>6 247 196,10</b>	<b>6 298 051,68</b>
Charges à caractère général	011+014	1 513 065,01	1 460 824,22	1 541 294,38	1 647 539,21	2 081 497,72
Dépenses de personnel	12	2 155 023,06	2 279 268,26	2 365 475,03	2 453 617,14	2 454 312,83
Charges de gestion courante	65	366 561,62	406 308,41	390 643,39	391 837,01	473 266,30
<b>Charges de gestion courante (2)</b>		<b>4 034 649,69</b>	<b>4 146 400,89</b>	<b>4 297 412,80</b>	<b>4 492 993,36</b>	<b>5 009 076,85</b>
<b>Excédent brut de fonctionnement (EBF) (3) = (1)-(2)</b>		<b>1 069 206,61</b>	<b>1 244 080,01</b>	<b>1 557 747,03</b>	<b>1 754 202,74</b>	<b>1 288 974,83</b>
Produits financiers (4)	76	11 409,97	10 063,25	8 717,34	7 372,32	8 744,73
Charges financières (5)	66	89 092,36	76 492,05	67 276,61	53 095,03	40 941,83
<b>Résultat financier (6) = (4) - (5)</b>		<b>- 77 682,39</b>	<b>- 66 428,80</b>	<b>- 58 559,27</b>	<b>- 45 722,71</b>	<b>- 32 197,10</b>
Produits exceptionnels (7)	77 sauf 775-776 et 777	21 231,11	3 010,01	255,00	5 301,87	2 231,38
Charges exceptionnelles (8)	67 sauf 675 et 676	6 048,61	24,79	1 531,22	250,00	478,15
<b>Résultat exceptionnel (9) = (7) - (8)</b>		<b>15 182,50</b>	<b>2 985,22</b>	<b>- 1 276,22</b>	<b>5 051,87</b>	<b>1 753,23</b>
Produits réels de fonctionnement		5 136 497,38	5 403 554,16	5 864 132,17	6 259 870,29	6 309 027,79
Charges réelles de fonctionnement		4 129 790,66	4 222 917,73	4 366 220,63	4 546 338,39	5 050 496,83
<b>Capacité d'autofinancement (CAF) (10) = (3)+(6)+(9)</b>		<b>1 006 706,72</b>	<b>1 180 636,43</b>	<b>1 497 911,54</b>	<b>1 713 531,90</b>	<b>1 258 530,96</b>

## D – Les dépenses d'investissement

La section d'investissement correspond aux opérations non renouvelables à l'identique chaque année et qui se traduisent par une modification appréciable de la valeur ou de la structure du patrimoine communal : acquisitions diverses, travaux.

Les dépenses d'investissement s'élèvent en 2025 à **1 664 016.55 €** de dépenses hors dette (contre 868 827 € en 2024) et 407 575.28 € de remboursement des emprunts en capital (contre 411 819 € 32 en 2024).

INVESTISSEMENT - DEPENSES							
	Bdg 2025	DM 2025	Budget total 2025	CFU 2025	CFU 2024	Evolution / N-1	
Chap. 20 Immobilisations incorporelles	40 690,80	20 000,00	60 690,80	35 676,60	18 669,30	91,10%	
Chap. 204 Subventions d'équipement versées	167 930,63		167 930,63	114 455,65	71 188,36	60,78%	
Chap. 21 Immobilisations corporelles	520 988,00	15 145,00	536 133,00	313 213,35	252 022,25	24,28%	
Chap. 23 Immobilisations en cours	3 085 276,74		3 085 276,74	1 200 670,95	526 947,29	127,85%	
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>3 814 886,17</b>	<b>35 145,00</b>	<b>3 850 031,17</b>	<b>1 664 016,55</b>	<b>868 827,20</b>	<b>91,52%</b>	
Chap. 16 Emprunts et dettes assimilées	407 575,40		407 575,40	407 575,28	411 819,32	-1,03%	
<b>Dépenses financières</b>	<b>407 575,40</b>	<b>0,00</b>	<b>407 575,40</b>	<b>407 575,28</b>	<b>411 819,32</b>	<b>-1,03%</b>	
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>4 222 461,57</b>	<b>35 145,00</b>	<b>4 257 606,57</b>	<b>2 071 591,83</b>	<b>1 280 646,52</b>	<b>61,76%</b>	
Chap. 040 Opérations d'ordre entre sections	15 000,00		15 000,00	8 732,01	17 649,60	-50,53%	
Chap. 041 Opérations patrimoniales	20 000,00		20 000,00	3 069,55	1 995,71	53,81%	
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>35 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>11 801,56</b>	<b>19 645,31</b>	<b>-39,93%</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>4 257 461,57</b>	<b>35 145,00</b>	<b>4 292 606,57</b>	<b>2 083 393,39</b>	<b>1 300 291,83</b>	<b>60,23%</b>	

Le périmètre des dépenses d'équipement (hors dette) comprend l'essentiel de l'effort de la commune en matière d'investissement : travaux, achats de matériels. Le niveau des dépenses d'équipement reste soutenu en 2025 avec plus de 1.5 M€ sur les chapitres 21 et 23.

En 2025, les dépenses d'équipement ont concerné principalement :

- L'aménagement « Cœur de bourg », pour 918 957 €
- La restructuration de l'école pour l'APS / ALSH pour 288 795 €
- Le changement de la chaudière gaz de la mairie par une chaudière à pellets : 72 561 €

Il est à noter que 3 AP/CP ont été réalisées sur 2025 :

- Restructuration du restaurant scolaire : 2 785 000 €
- Installation d'un système de vidéoprotection : 400 000 €
- Rénovation de l'éclairage public : 100 000 €

## E – Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont de 2 635 487 €.

INVESTISSEMENT - RECETTES							
		Bdg 2025	DM 2025	Budget total 2025	CFU 2025	CFU 2024	Evolution / N-1
Chap. 13	Subventions d'investissement	129 500,00	276 606,00	406 106,00	235 394,80	74 171,00	217,37%
	<b>Recettes d'équipement</b>	<b>129 500,00</b>	<b>276 606,00</b>	<b>406 106,00</b>	<b>235 394,80</b>	<b>74 171,00</b>	<b>217,37%</b>
Chap. 10	Dotations, fds divers et réserves	160 000,00	40 099,00	200 099,00	626 539,05	166 044,67	277,33%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé	399 940,29		399 940,29			
Chap. 27	Autres immobilisations financières	54 792,00		54 792,00	55 341,50	55 341,50	0,00%
Chap. 024	Cession d'immobilisation	219 250,00		219 250,00			
	<b>Recettes financières</b>	<b>833 982,29</b>	<b>40 099,00</b>	<b>874 081,29</b>	<b>681 880,55</b>	<b>221 386,17</b>	<b>208,01%</b>
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>963 482,29</b>	<b>316 705,00</b>	<b>1 280 187,29</b>	<b>917 275,35</b>	<b>295 557,17</b>	<b>210,35%</b>
Chap. 021	Virement de la section de fonctionnement	4 480 125,98	123 642,00	4 603 767,98			
Chap. 040	Opérations d'ordre entre sections	420 000,00		420 000,00	639 412,16	410 941,71	55,60%
Chap. 041	Opérations patrimoniales	20 000,00		20 000,00	3 069,55	1 995,71	53,81%
	<b>Recettes d'ordre</b>	<b>4 920 125,98</b>	<b>123 642,00</b>	<b>5 043 767,98</b>	<b>642 481,71</b>	<b>412 937,42</b>	<b>55,59%</b>
001	Excédent d'investissement reporté	1 075 730,24		1 075 730,24	1 075 730,24	1 667 527,48	-35,49%
	<b>TOTAL</b>	<b>6 959 338,51</b>	<b>440 347,00</b>	<b>7 399 685,51</b>	<b>2 635 487,30</b>	<b>2 376 022,07</b>	<b>10,92%</b>

Le produit de la taxe d'aménagement s'élève en 2025 à 106 500 € contre 91 426 € en 2024. La taxe d'aménagement s'applique aux opérations de toutes natures soumises à un régime d'autorisation. Les recettes dépendent du nombre d'opérations de constructions, reconstructions et d'agrandissements des bâtiments d'une année sur le territoire communal.

Le Fonds de Compensation sur la Taxe sur la Valeur ajoutée (FCTVA) est une aide à l'investissement. Le mécanisme du FCTVA permet la compensation à un taux forfaitaire (16,404% du montant TTC) par l'État aux collectivités locales de la TVA acquittée sur leurs investissements. Les dépenses réelles d'investissement prises en compte pour le calcul de cette compensation sont les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux, hors achat de terrains) effectuées au cours de l'année N-1 (2024).

Le montant du FCTVA perçu en 2025 s'élève à 120 100 € contre 74 618 €, en augmentation de 45 482 € par rapport à 2024. Cette hausse du montant perçu est corrélée au niveau des dépenses d'investissement directes de la commune éligibles au FCTVA par rapport au volume mandaté en 2024.

### 1/ Les subventions d'investissement (chapitre 13)

Les recettes de subventions reçues s'établissent à 235 395 € en 2025 (contre 74 171 € en 2024). Elles représentent environ 25% du total des recettes réelles d'investissement et enregistrent une forte hausse d'environ 161 224 € par rapport au CFU 2024.

Cette enveloppe comprend principalement les subventions versées à la suite de projets engagés lors des exercices précédents et dépend de l'avancement des travaux éligibles. Il s'agit de subventions diverses pouvant provenir de l'État, du conseil régional « Pays de la Loire », du conseil départemental ou de la CAF.

Le niveau des subventions encaissées varie en fonction de la maturité des projets d'investissement. Le versement des acomptes et/ou de soldes de subventions sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Libellé	Montant HT	Date règlement	Libellé tiers
Acompte subvention projet extension école pour APS / ALSH	141 284.80 €	06/08/2025	Région Pays de la Loire
Subvention FIDP 2025 « gilet pare-balles »	250.00 €	14/11/2025	Préfecture L.A.
Fonds de concours 2024 « Toilettés publics »	7 000.00 €	05/09/2025	Pornic Agglo
Fonds de concours 2025 « Niveleuse a chemin »	7000.00 €	05/09/2025	Pornic Agglo
Subvention Conifère « Chaudière a pellets »	34 860.00 €	29/12/2025	TE 44
Subvention TE 44 « Chaudière a pellets »	15 000.00 €	14/11/2025	TE 44
Avance DETR 2025 « Aménagement Cœur de Bourg »	30 000.00 €	14/11/2025	Préfecture L.A.
<b>Total Général</b>	<b>235 394.80 €</b>		

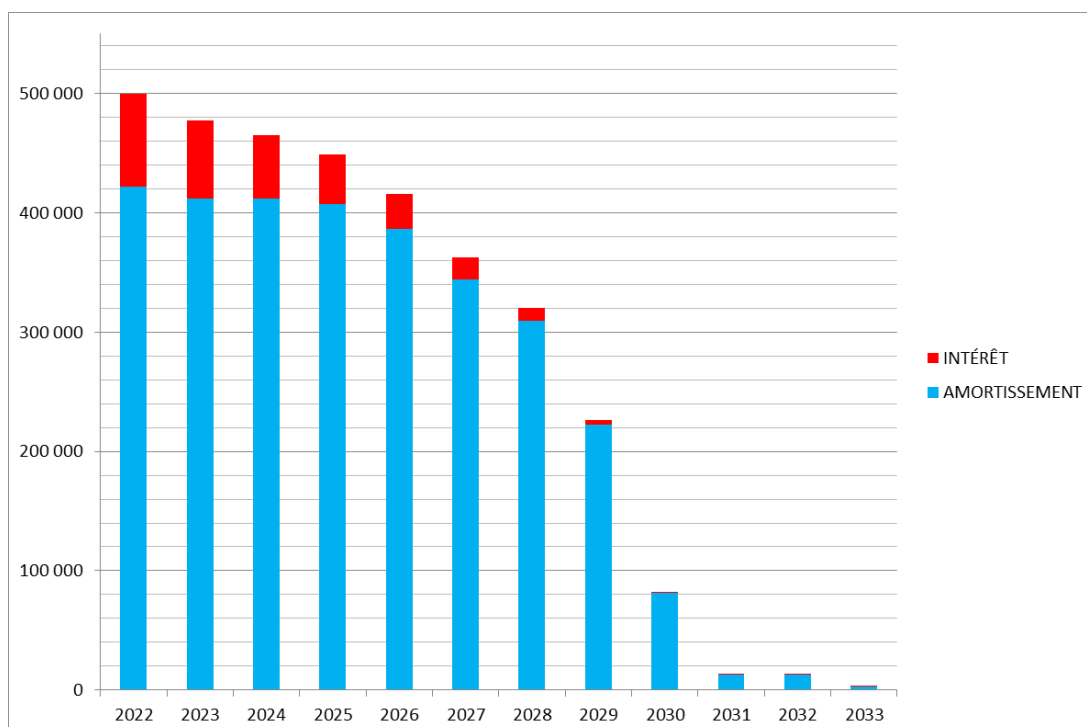
## 2/ Les ratios financiers

### ✓ Les emprunts

Objet de l'emprunt	Montant Emprunt	Capital restant 31/12/2025
REGROUPEMENTS DES ECOLES (dont 86 247 € panneaux photovoltaïques)	800 000	151 851.95
TRAVAUX DIVERS-BAT.VOIRIE.ZA.L	780 000	156 000.48
NOUVEL OTI (REHABILITATION ANCIEN	350 000	116 666.80
MEDIATHEQUE	193 000	93 283.23
ACQUISITION ORMELETTE	900 000	285 000.00
TRAVAUX EGLISE CLOCHER VITRAUX	100 000	5 000.00
TRAVAUX EGLISE	69 500	3 475.00
IMMOBILIER ET FONCIER	1 021 500	102 150.00
TERRAINS TRAVAUX BATIMENTS ROSIERS (dont 750 000 € cellules commerciales)	1 757 000	458 772.37
	5 971 000	1 372 199.83

L'encours de la dette est sécurisé en étant composé que de taux fixes.

Etat constaté - montants en Euros				
ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS 31.12
2022	421 727,69	78 390,54	500 118,23	2 603 414,11
2023	411 819,44	65 780,93	477 600,37	2 191 594,67
2024	411 819,44	53 630,14	465 449,58	1 779 775,23
2025	407 575,40	41 484,89	449 060,29	1 372 199,83
2026	386 352,80	29 822,04	416 174,84	985 847,03
2027	343 827,80	18 793,90	362 621,70	642 019,23
2028	309 778,40	10 467,34	320 245,74	332 240,83
2029	222 090,80	3 835,19	225 925,99	110 150,03
2030	81 200,20	1 002,90	82 203,10	28 949,83
2031	12 866,68	277,43	13 144,11	16 083,15
2032	12 866,68	129,47	12 996,15	3 216,47
2033	3 216,47	9,25	3 225,72	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 665 030,04</b>	<b>571 190,93</b>	<b>3 236 220,97</b>	



### ✓ La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF) mesure la capacité de la Collectivité à dégager sur sa section de fonctionnement un solde positif permettant de financer directement une partie de ses investissements ou des subventions d'équipement versées. Budgétairement, l'autofinancement se traduit par des opérations d'ordre de section à section.

La capacité d'autofinancement est calculée à partir des dépenses réelles (DRF) et des recettes réelles (RRF) de fonctionnement.

Elle se calcule en 2 étapes :

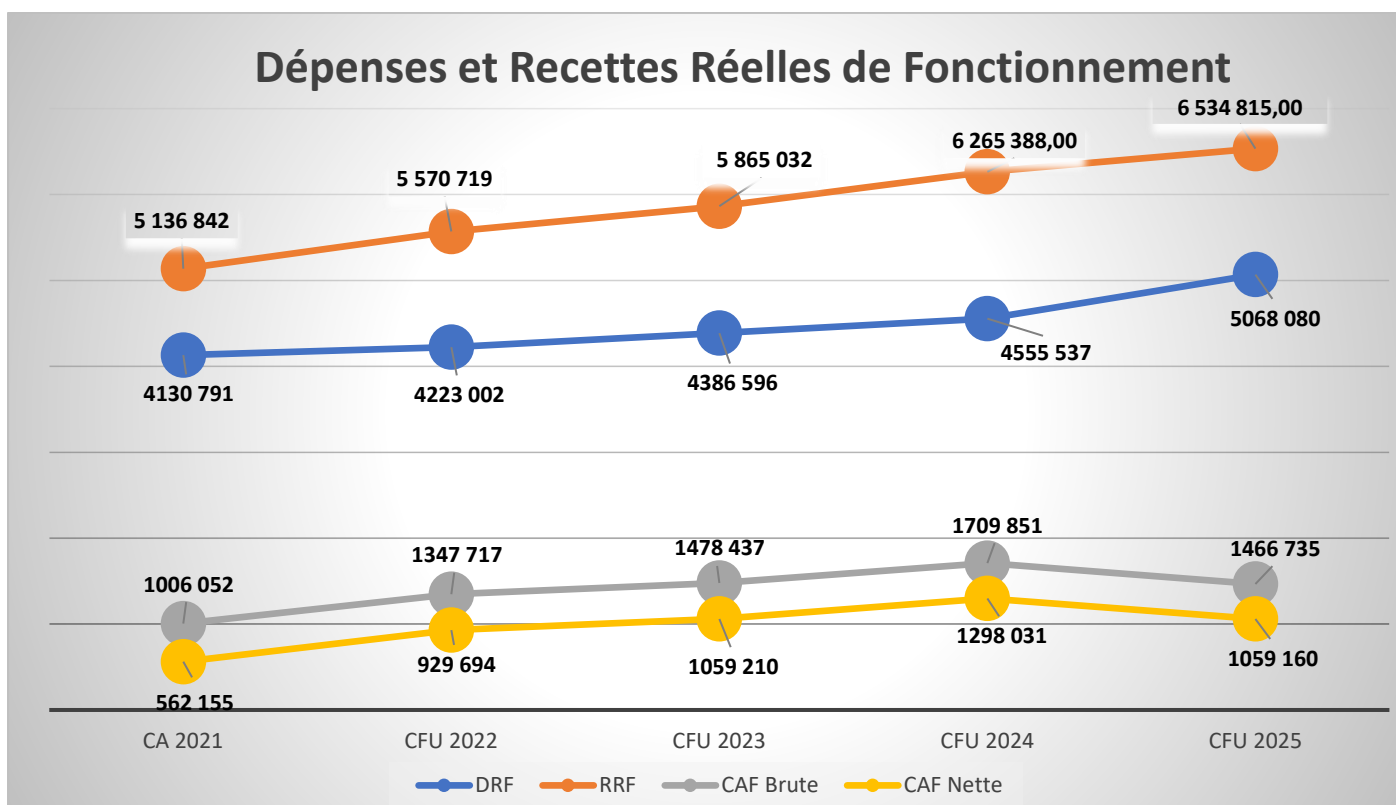
- La capacité d'autofinancement brute (=Epargne brute) : elle permet de vérifier le niveau d'excédent réel et la capacité à couvrir le remboursement du capital des emprunts
- La capacité d'autofinancement nette (=Epargne nette) : après déduction du remboursement du capital des emprunts, elle donne la capacité dégagée par la commune pour investir

		CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
RRF	Recettes réelles de fonctionnement	5 136 842,39	5 570 719,16	5 865 032,17	6 265 388,06	6 534 815,44
DRF	Dépenses réelles de fonctionnement	4 130 790,66	4 223 001,77	4 386 595,63	4 555 537,26	5 068 079,87
	<b>Epargne brute (CAF brute)</b>	<b>1 006 051,73</b>	<b>1 347 717,39</b>	<b>1 478 436,54</b>	<b>1 709 850,80</b>	<b>1 466 735,57</b>
16	Capital de la dette	443 896,45	418 023,87	419 226,73	411 819,44	407 575,28
	<b>Epargne nette (CAF nette)</b>	<b>562 155,28</b>	<b>929 693,52</b>	<b>1 059 209,81</b>	<b>1 298 031,36</b>	<b>1 059 160,29</b>

La commune affiche ainsi une Capacité d'Autofinancement (CAF) brute de **1 466 735 €** en 2025 contre **1 709 850 €** sur 2024, soit -14 %. Pour mémoire, la capacité d'autofinancement brute représente l'excédent de recettes que la commune parvient à dégager sur son fonctionnement. Cet excédent doit être au minimum égal aux annuités de la dette en capital que la collectivité se doit de rembourser.

Ce niveau de CAF brute permet à la commune tout à la fois de rembourser son annuité en capital de sa dette (**407 575 €**) et d'autofinancer ses dépenses d'équipement réalisées courant 2025.

La courbe des DRF / RRF se présente de la manière suivante (en milliers d'euros) :



Les recettes réelles de fonctionnement 2025 ont augmentées de **269 427 €**, soit 4.3 % par rapport à 2024.

Cela s'explique principalement par :

- Les produits exceptionnels (chap 77) : vente de l'emprise foncière du pôle santé (186 000 €) et du terrain à la Génrière (34 466 €), soit un montant global de 220 466 €

✓ **Le taux d'épargne net**

Le taux d'épargne net est le rapport entre l'épargne nette et les recettes réelles de fonctionnement. Il s'élève à 16.21 % pour la commune en 2025.

		CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
Brut	= épargne brute / RRF	19,59%	24,19%	25,21%	27.29 %	22.44 %
Net	= épargne nette / RRF	10,94%	16,69%	18,06%	20.72 %	16.21 %

Taux Epargne brut : indique la part des RRF qui peuvent être consacrées au remboursement de la dette et à l'équipement  
 Taux Epargne net : indique la part des RRF qui peuvent être consacrées à l'équipement

Cela signifie que la collectivité peut consacrer 16.21 % de ses Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) pour investir.

En comparaison (chiffres 2022), le taux d'épargne net est de :

- Communes 3 500 / 5 000 habitants = 11.1 %
- Communes 5 000 / 10 000 habitants = 9.7 %

## ✓ Indicateurs de désendettement

### Capacité de désendettement

C'est le rapport entre l'encours de dette (le capital restant dû) et l'épargne brute (CAF brute).

Elle permet de mesurer le nombre d'années qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'ensemble du capital restant dû, si elle y consacrait l'ensemble de son épargne disponible.

	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
Encours de dette (capital restant dû 31/12/2025)	3 025 141,80	2 603 414,11	2 191 594,67	1 779 775,23	1 372 199,83
CAF brute	1 006 051,73	1 347 717,39	1 478 436,54	1 709 850,80	1 466 735,57
<b>Capacité de désendettement (en année)</b>	<b>3,01</b>	<b>1,93</b>	<b>1,48</b>	<b>1,04</b>	<b>0,93</b>

La commune a une capacité de désendettement égale à un peu moins d'1 an.

En comparaison (chiffre 2023), la capacité de désendettement est de :

- Communes 3 500 / 10 000 habitants = 3.6 ans

Ce ratio financier est particulièrement surveillé par les services de l'Etat, il permet de classer la collectivité dans une échelle de risque.

- Niveau 1 < 5 ans Situation financière très satisfaisante
- Niveau 2 5-10 ans Situation financière satisfaisante
- Niveau 3 10-15 ans Zone d'alerte
- Niveau 4 < 15 ans Situation critique

### Dette par habitant

	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
Encours de dette (capital restant dû 31/12/2025)	3 025 141,80	2 603 414,11	2 191 594,67	1 779 775,23	1 372 199,83
INSEE	4 455	4 465	4 535	4 564	4 617
<b>Encours de la dette / habitant</b>	<b>679.04</b>	<b>583.07</b>	<b>483,26</b>	<b>389.96</b>	<b>297.20</b>

L'encours de la dette par habitant est de 297.20 €.

En comparaison (chiffres 2023), la dette par habitant est de :

- Communes 3 500 / 10000 habitants = 758 €

### Taux d'endettement

	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
Encours de dette (capital restant dû 31/12/2023)	3 025 141,80	2 603 414,11	2 191 594,67	1 779 775,23	1 372 199,83
RRF	5 136 842,39	5 570 719,16	5 865 032,17	6 265 388,06	6 534 815,44
<b>Taux d'endettement</b>	<b>58.89 %</b>	<b>46.73 %</b>	<b>37.37 %</b>	<b>28.41 %</b>	<b>21.00 %</b>

Le ratio d'endettement (encours de dette / Recettes Réelles Fonctionnement) est de 21 %.

En comparaison (chiffres 2023), le ratio d'endettement est de :

- Communes 3 500 / 10 000 habitants = 58.6 %

L'analyse de ses indicateurs de désendettement ne peut se faire simultanément et non isolément.

### III – Compte financier unique 2025 – les résultats de clôture et l'affectation du résultat de fonctionnement

#### A – Résultats à la clôture de l'exercice 2025

Le résultat de l'exécution retrace l'ensemble des recettes et dépenses effectuées par la collectivité entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025.

Les dépenses de fonctionnement 2025 se sont élevées à 5 707 492.03 €, pour un montant de recettes de 6 543 547.45 €. Sur l'exercice, sans tenir compte de l'excédent de fonctionnement de 2024 reporté en recettes de fonctionnement (R/002), la commune présente un excédent de 836 055.42 € (recettes-dépenses de l'exercice). Si l'on ajoute le résultat antérieur reporté à hauteur de 4 604 360.98 €, c'est donc un résultat de fonctionnement excédentaire global de 5 440 416.40 € à la clôture de l'exercice 2025.

Les dépenses d'investissement 2025 se sont élevées à 2 083 393.39 € pour un montant de recettes de 1 559 757.06 €. La commune présente un déficit d'investissement de l'exercice de 523 636.33 €. En ajoutant l'excédent d'investissement de 1 075 730.24€ de 2024, le résultat constaté en section d'investissement à la clôture de l'année 2025 s'établit à 552 093.91 €.

À noter, les restes à réaliser s'élèvent à 697 983.83 € en dépenses et à 277 821.20 € en recettes pour un solde négatif de 420 162.63 €.

Le résultat à prendre en compte en section d'investissement comprend les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Le résultat d'investissement cumulé après prise en compte des restes à réaliser est donc excédentaire de 131 931.28 € en investissement.

Le résultat cumulé 2025 est donc 5 572 347.68 € (5 440 416.40 € + 131 931.28 €).

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice (A)	5 707 492,03 €
Recettes de l'exercice (B)	6 543 547,45 €
Résultat de l'exercice (C = B-A)	836 055,42 €
Résultat de fonctionnement reporté (D)	4 604 360,98 €
Résultat de clôture 2025 (E = C + D)	5 440 416,40 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice (A)	2 083 393,39 €
Recettes de l'exercice (B)	1 559 757,06 €
Résultat de l'exercice (C = B-A)	-523 636,33 €
Résultat de fonctionnement reporté (D)	1 075 730,24 €
Résultat de clôture 2025 (E = C + D)	552 093,91 €

BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT	
Solde de clôture d'investissement 2025 (E)	552 093,91 €
Restes à réaliser en dépenses (F)	697 983,83 €
Restes à réaliser en recettes (G)	277 821,20 €
Excédent de financement 2025 (H = E-F+G)	131 931,28 €

RESULTAT CUMULE 2025 (I = H + E)	5 572 347,68 €
----------------------------------	----------------

## B – Affectation des résultats définitifs de clôture 2025 au budget 2026

Le budget primitif 2026 a été voté le 24 février 2026 avec une reprise des résultats 2025 provisoire anticipée.

Dans le respect des règles d'affectation du résultat, les restes à réaliser constatés fin 2025 sont directement repris en section d'investissement en dépenses pour 697 983.83 € et 277 821.20 € en recettes.

Le résultat définitif de la section d'investissement de 552 093.91 € est également repris au budget primitif 2026 directement dans cette section, comme une recette puisqu'il s'agit d'un excédent (R/001)

Le résultat définitif de la section d'investissement étant positif en tenant compte des Restes à Réaliser, il n'y a pas lieu de couvrir de déficit. Ainsi, l'excédent de fonctionnement (5 440 416.40 €) est intégralement repris en section de fonctionnement dans le BP 2026.

Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2025 (résultat de fonctionnement à affecter)	5 440 416,40 €
Besoin de financement de la section d'investissement (résultat 2025 corrigé du solde des RAR ; excédent pour 2025)	131 931,28 €
Affectation au compte R/1068 (part du résultat de fonctionnement affectée en investissement)	0,00 €
Report à nouveau en fonctionnement au chapitre R/002 (recettes)	5 440 416,40 €
Excédent d'investissement à reprendre au chapitre R/001 (recettes)	552 093,91 €

## IV– Compte financier unique 2025 du budget annexe Cellules Commerciales

### A – Résultats définitifs à la clôture de l'exercice 2025

Le résultat de l'exécution retrace l'ensemble des recettes et dépenses effectuées par la collectivité entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2025.

Les dépenses de fonctionnement 2025 se sont élevées à 63 835.88 € pour un montant de recettes de 70 015.08 €. Sur l'exercice, sans tenir compte de l'excédent de fonctionnement de 2024 reporté en recettes de fonctionnement (R/002), la commune présente un excédent de 6 179.20 € (recettes-dépenses de l'exercice). Si l'on ajoute le résultat antérieur reporté à hauteur de 4 220.98 €, c'est donc un résultat de fonctionnement excédentaire global de 10 400,18 € à la clôture de l'exercice 2025.

Les dépenses et les recettes d'investissement 2025 se sont élevées à 50 000 €. Sur l'exercice, la commune présente un excédent d'investissement de l'exercice de 0 €.

Il n'y a pas de restes à réaliser.

Le résultat cumulé 2025 est donc 10 400.18 €.

### B – Affectation des résultats définitifs de clôture 2025 au budget 2026

Le budget primitif 2026 a été voté le 24 février 2026 avec une reprise des résultats 2025 provisoire anticipée.

En conséquence, il est proposé de reprendre le résultat définitif excédentaire de fonctionnement intégralement en report à nouveau de la section de fonctionnement.

Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2025 (résultat de fonctionnement à affecter)	10 400.18€
Besoin de financement de la section d'investissement (résultat 2025 corrigé du solde des RAR ; excédent pour 2025)	0 €
Affectation au compte R/1068 (part du résultat de fonctionnement affectée en investissement)	0 €
Report à nouveau en fonctionnement au chapitre R/002 (recettes)	10 400.18€
Excédent d'investissement à reprendre au chapitre R/001 (recettes)	0 €

## V – Compte financier unique 2025 du budget annexe Panneaux Photovoltaïques

### A – Résultats définitifs à la clôture de l'exercice 2025

Le résultat de l'exécution retrace l'ensemble des recettes et dépenses effectuées par la collectivité entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2025.

Les dépenses de fonctionnement 2025 se sont élevées à 5 755.17 € pour un montant de recettes de 6 068.83 €.

Sur l'exercice, la commune présente un excédent de fonctionnement de 313.66 € (recettes-dépenses de l'exercice).

Les dépenses et les recettes d'investissement 2025 se sont élevées à 4 791.50 €.

Sur l'exercice, la commune présente un excédent d'investissement de l'exercice de 0 €.

Il n'y a pas de restes à réaliser.

Le résultat cumulé 2025 est donc de 313.66 €.

### B – Affectation des résultats définitifs de clôture 2025 au budget 2026

Le budget primitif 2026 a été voté le 24 février 2026 avec une reprise des résultats 2025 provisoire anticipée.

En conséquence, il est proposé de reprendre le résultat définitif excédentaire de fonctionnement intégralement en report à nouveau de la section de fonctionnement.

Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2025 (résultat de fonctionnement à affecter)	313.66 €
Besoin de financement de la section d'investissement (résultat 2025 corrigé du solde des RAR ; excédent pour 2025)	0 €
Affectation au compte R/1068 (part du résultat de fonctionnement affectée en investissement)	0 €
Report à nouveau en fonctionnement au chapitre R/002 (recettes)	313.66€
Excédent d'investissement à reprendre au chapitre R/001 (recettes)	0 €